
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

SEANCE DU MARDI 6 JUIN 2000 (MATIN ET APRES-MIDI)

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

LE MATIN A 10 HEURES

	Pages
	—
<i>Excusés.</i>	4
<i>Communications du président</i>	
Arrêté du Gouvernement.	4
Avis du Conseil de l'éducation et de la formation (dépôt)	4
<i>Modification de l'ordre des signataires d'une proposition de décret</i>	4
<i>Projet de décret</i> (dépôt)	4
<i>Rapports d'activités du CGRI</i> (dépôt)	4
<i>Rapport d'activités pour l'année 1999 de l'autorité communautaire pour l'adoption internationale</i> (dépôt)	4

	Pages
	—
<i>Cour d'arbitrage</i>	5
<i>Questions écrites</i> (art. 63 du règlement)	5
<i>Ordre du jour</i> (approbation)	5
<i>Propositions de décret</i> (prise en considération)	5
<i>Questions orales</i> (art. 64 du règlement)	
— de M. Massy à M. Demotte, ministre du Budget, de la Culture et des Sports, sur « le respect de l'éthique dans la fabrication du matériel sportif »	5
Orateurs: MM. Massy et Demotte, ministre.	
— de Mme Corbisier-Hagon à M. Demotte, ministre du Budget, de la Culture et des Sports, et à M. Taminiaux, ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de Promotion sociale, concernant « l'organisation de la 'Zinneke Parade' à Bruxelles »	6
Orateurs: Mme Corbisier-Hagon, MM. Demotte, ministre et Taminiaux, ministre.	
— de Mme Corbisier-Hagon, concernant « le décret 'arts de la scène' » et de M. Ficherouille, relative à « la mise en application des dispositifs prévus par le décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement des secteurs professionnels des arts de la scène », à M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres	7
Orateurs: Mme Corbisier-Hagon, MM. Ficherouille et Hazette, ministre.	
— de M. Hardy à M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres, concernant « les modalités d'évaluation du premier degré en lien avec l'année de remédiation »	9
Orateurs: MM. Hardy et Hazette, ministre.	
— de M. Cl. Ancion à Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, sur « le nombre d'étudiants en médecine vétérinaire »	10
Orateurs: M. Cl. Ancion et Mme Dupuis, ministre.	
— de M. Grimberghs à Mme De Permentier, ministre de l'Audiovisuel, sur « les nouvelles péripéties du plan de fréquence radios »	12
Orateurs: M. Grimberghs et Mme De Permentier, ministre.	
— de M. Pieters à Mme De Permentier, ministre de l'Audiovisuel, concernant « le journal télévisé pour enfants/traduction en langue des signes »	13
Orateurs: M. Pieters, Mmes De Permentier, ministre et Corbisier-Hagon.	
— de Mme Molenberg à M. Nollet, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE, relative au « FESC »	15
Orateurs: Mme Molenberg et M. Nollet, ministre.	
— de Mme Corbisier-Hagon à M. Nollet, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE, à propos du « budget de l'ONE »	16
Orateurs: Mme Corbisier-Hagon et M. Nollet, ministre.	
— de M. Charlier à M. Nollet, ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE, ayant pour objet « l'engagement des PTP dans les écoles fondamentales »	17
Orateurs: MM. Charlier et Nollet, ministre.	
— de M. Grimberghs à M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres, et à Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, sur « la gestion du décrochage scolaire »	18
Orateurs: M. Grimberghs et Mme Maréchal, ministre.	

	Pages
— de M. Josse à M. Taminiaux, ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de Promotion sociale, au sujet de « l'attribution des subventions extraordinaires en matière d'aménagement et/ou d'équipement 2000 pour les centres de jeunes»	21
Orateurs: MM. Josse et Taminiaux, ministre.	
— de M. Grimberghs à Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, relative à « la revalorisation du secteur non marchand »	21
Orateurs: M. Grimberghs et Mme Maréchal, ministre.	
L'APRES-MIDI A 14 H 30	
<i>Excusés.</i>	25
<i>Proposition de modification du règlement du Parlement</i> (dépôt et envoi en commission)	25
<i>Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 1999 transmise par la Cour des comptes en exécution de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat</i> (dépôt)	25
<i>Questions d'actualité</i> (art. 65 du règlement)	
Questions adressées à M. Hasquin, ministre-président du Gouvernement, chargé des Relations internationales:	
— Question de M. Cheron: déclarations du ministre-président en faveur du remplacement des cours de religion et de morale par une initiation à la philosophie et par une étude comparée des religions et les suites que le Gouvernement entend y donner	25
— Question de Mme Pary-Mille: introduction d'un cours d'initiation à la philosophie et d'étude comparée des religions en fin d'enseignement secondaire	25
Questions adressées à M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres:	
— Question de Mme Pary-Mille: désignation de temporaires prioritaires dans l'enseignement de la Communauté française pour l'année scolaire 2000-2001	27
— Question de M. Charlier: grève à l'internat de la Communauté française de Couvin	27
Question adressée à Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique:	
— Question de Mme Bertouille: <i>numerus clausus</i> en kinésithérapie	28
Questions adressées à Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé:	
— Question de M. Zenner: conflit entre la ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé et le délégué général aux droits de l'enfant	29
— Question de Mme Corbisier-Hagon: conflit avec le délégué général aux droits de l'enfant	29
<i>Interpellations</i> (art. 59 du règlement)	
— de Mme Persoons à M. Hasquin, ministre-président du Gouvernement, chargé des Relations internationales, concernant « la suite de l'arrêt de la Cour d'arbitrage du 17 mai 2000 »	31
Orateurs: Mme Persoons et M. Hasquin, ministre.	
— de M. Antoine à M. Hasquin, ministre-président du Gouvernement, chargé des Relations internationales, et à M. Demotte, ministre du Budget, de la Culture et des Sports, relative aux « perspectives de refinancement de la Communauté française »	33
Orateurs: MM. Antoine, Hazette, ministre, Wahl, Cheron et Demotte, ministre.	
— de M. Grimberghs à M. Demotte, ministre du Budget, de la Culture et des Sports, et à M. Taminiaux, ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de Promotion sociale, relative au « développement d'une politique de l'emploi culturel »	46
Orateurs: MM. Grimberghs, Demotte, ministre et Taminiaux, ministre.	

SEANCE DU MATIN

Présidence de M. Miller, Président

La séance est ouverte à 10 h 15.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mme Bertieaux, pour raisons familiales; Mme Cavalier-Bohon, MM. Wesphael et Keutgen, empêchés; Mme Derbaki-Sbaï, en mission à l'étranger; M. Saulmont, pour raisons de santé; M. Bock, Mmes Cornet et Servais-Thysen, retenus par d'autres devoirs.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Arrêté du Gouvernement de la Communauté

M. le Président. — Par lettre reçue le 31 mai 2000, le ministre du Budget, de la Culture et des Sports de la Communauté française, a fait parvenir au Parlement l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française n° 3, modifiant la ventilation de certaines allocations de base contenues dans le programme 1 de la division organique 21, dans le programme 9 de la division organique 52, dans le programme 4 de la division organique 54 et dans le programme 1 de la division organique 90 du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000.

Il a été communiqué, pour information, à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité.

Dépôt d'un avis du Conseil de l'éducation et de la formation

M. le Président. — Par lettre du 29 mai 2000, le Conseil de l'éducation et de la formation nous a fait parvenir l'avis n° 72, intitulé « Référentiel pour le métier d'enseignant dans l'enseignement fondamental et secondaire en Communauté française de Belgique (Prolongement de l'avis n° 71) » adopté à l'unanimité par le Conseil de l'éducation et de la formation, le 26 mai 2000.

Il a été transmis, pour information, à la commission de l'Education et à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Modification de l'ordre des signataires d'une proposition de décret

M. le Président. — Mmes Corbisier-Hagon et de Groote ont déposé une proposition de décret modifiant le

décret relatif à la lecture publique, sous le n° 76 (1999-2000) n° 1. Celle-ci a été prise en considération au cours de la séance publique du mardi 16 mai 2000 et envoyée à la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma.

Par lettre du 5 juin 2000, Mme Corbisier-Hagon, présidente du groupe PSC, demande que Mme de Groote apparaisse comme premier signataire et elle-même comme cosignataire de cette proposition.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé et, dans ces conditions, un erratum sera publié.

PROJET DE DECRET

Dépôt

M. le Président. — Le Gouvernement de la Communauté française a déposé un projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel.

Ce projet de décret sera imprimé et distribué sous le n° 83 (1999-2000) n° 1. Il est envoyé à la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma.

RAPPORTS D'ACTIVITES 1999 DU CGRI

Dépôt

M. le Président. — Conformément à l'article 8 du décret du 1^{er} juillet 1982 créant un commissariat général aux Relations internationales, le ministre-président du Gouvernement, chargé des Relations internationales, m'a fait parvenir le rapport d'activités 1999 de cet organisme ainsi que le rapport d'activités 1999 relatif à la coordination générale, en référence à l'Accord de coopération du 27 janvier 1998 conclu entre la Communauté française de Belgique et la Région wallonne mettant en œuvre le rapprochement des administrations compétentes en matière de relations extérieures.

Ces documents, référencés sous le n° 80 (1999-2000) n° 1, ont été envoyés à la commission des Relations internationales.

RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 1999
DE L'AUTORITE COMMUNAUTAIRE
POUR L'ADOPTION INTERNATIONALE*Dépôt*

M. le Président. — La présidente de l'Autorité communautaire pour l'adoption internationale nous a fait parve-

nir le rapport d'activités de cet organisme pour l'année 1999.

Ce document, référencé sous le n° 79 (1999-2000) n° 1, a été transmis à la commission de la Santé, des Matières sociales, des Sports et de l'Aide à la jeunesse.

COUR D'ARBITRAGE

M. le Président. — Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

QUESTIONS ECRITES

(Article 63 du règlement)

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

— à M. le ministre-président Hasquin, par M. Wesphael, Mmes Corbisier-Hagon et Bertouille;

— à M. le ministre Demotte, par Mmes Persoons et Bertouille;

— à M. le ministre Nollet, par Mmes Cornet, Bertouille et Pary-Mille;

— à M. le ministre Hazette, par M. Perdieu et Mme Pary-Mille;

— à Mme la ministre Dupuis, par M. Cheron et Mme Pary-Mille.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du lundi 29 mai 2000, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

PROPOSITIONS DE DECRET

Prise en considération

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération des propositions de décret suivantes :

1) Relatif à la création et à la diffusion d'un document intitulé « Devenir citoyen » visant à l'acquisition de références pour la compréhension de la société civile et politique, déposée par MM. Dupont et Léonard [doc. 81 (1999-2000) n° 1].

2) Visant à organiser la prise en charge, par la Communauté française, de l'intervention dans le prix des

transports en commun des membres subsidiés de l'enseignement subventionné et des membres de l'enseignement qu'elle organise, déposée par M. Antoine [doc. 82 (1999-2000) n° 1].

Si personne ne demande la parole, je vous propose de les envoyer à la commission de l'Education.

Par d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS ORALES

(Article 64 du règlement)

QUESTION ORALE DE M. MASSY A M. DEMOTTE, MINISTRE DU BUDGET, DE LA CULTURE ET DES SPORTS, SUR LE « RESPECT DE L'ETHIQUE DANS LA FABRICATION DU MATERIEL SPORTIF »

M. le Président. — La parole est à M. Massy pour poser sa question.

M. Christian Massy (PS). — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, depuis des nombreux mois, des associations telles que Oxfam, la Ligue des droits de l'homme, le Conseil francophone des femmes, etc. attirent l'attention du public sur la question des droits de l'homme dans le travail, à l'occasion de l'Euro 2000.

Cette cause me paraît digne du plus grand intérêt, tant elle met l'accent sur la nécessaire prise de conscience de tous les acteurs, et en particulier du citoyen, à la défense de valeurs fondamentales au travers des actes de la vie quotidienne, achat d'équipements sportifs ou de vêtements en général. C'est la raison pour laquelle j'ai relevé avec beaucoup d'intérêt les propos du ministre des Sports, M. Rudy Demotte, dans le journal *Le Soir* du 10 mai 2000, en ce qui concerne l'importance du respect de l'éthique dans la fabrication du matériel et des équipements sportifs.

M. le ministre peut-il nous informer sur les dispositions qu'il envisage de prendre pour parvenir « d'une manière progressive, à promouvoir ce respect » ? Pourrait-il détailler les recommandations aux fédérations francophones afin qu'elles achètent, en priorité, des produits à la fabrication socialement correcte, ainsi que les liens qu'il pourrait établir entre ce respect et les subventions octroyées par la Communauté française? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Demotte, ministre.

M. Rudy Demotte, ministre du Budget, de la Culture et des Sports. — Monsieur le Président, chers collègues, je remercie M. Massy de me donner l'opportunité de répondre à une question qui est, pour moi, d'importance majeure.

Comme vous le savez, j'ai été co-auteur d'une proposition de loi qui concernait l'éthique, de manière plus générale, à travers la promotion de la consommation socialement responsable. Je suis convaincu que, si l'on veut être véritablement efficace, cette question ne peut pas et ne doit pas être abordée de manière brutale, car les conséquences fâcheuses sur une série de producteurs dans le tiers-monde ne se feraient pas attendre.

En matière sportive, j'ai initié une table ronde qui se tiendra demain et qui réunira des représentants d'organisations non gouvernementales préoccupées par ces matières, mais aussi des représentants du monde sportif, les fédérations, le Conseil supérieur du sport, le Comité olympique et interfédéral belge. Notre but est de discuter ensemble et de faire un certain nombre de propositions qui visent à améliorer les pratiques éthiques en matière sportive.

Différentes pistes peuvent déjà être avancées; j'en vois essentiellement quatre. La première relève, à l'instar de ce que l'on fait parfois en matière de marchés publics pour des clauses sociales, de l'inclusion de clauses éthiques dans des cahiers des charges des marchés publics en matière sportive — je pense notamment à l'ADEPS ou à des pouvoirs locaux. La deuxième piste à explorer est évidemment celle de l'information générale, de la sensibilisation des clubs et des fédérations. La troisième consisterait à inciter ces clubs et fédérations à utiliser prioritairement des produits portant le label « sport-éthique », afin de recevoir un certain nombre de subventions qui seraient appropriées à partir du moment où ces valeurs seraient rencontrées. La quatrième et dernière piste sur laquelle nous pourrions plancher concerne les actions de sensibilisation à travers des cours de formation des cadres sportifs, auprès des stagiaires des centres ADEPS, d'émissions télévisées qui bénéficieraient de l'aide de la Communauté française et bien d'autres moyens encore.

J'envisage de créer dans un avenir proche des prix sportifs de la Communauté Wallonie-Bruxelles; l'un d'entre eux pourrait récompenser une action qui s'illustrerait dans ce domaine.

Toutes ces idées ne constituent qu'une base de réflexion; elles mériteraient d'être discutées demain lors de cette table ronde sur le sport et l'éthique. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

QUESTION ORALE DE MME CORBISIER-HAGON A M. DEMOTTE, MINISTRE DU BUDGET, DE LA CULTURE ET DES SPORTS, ET A M. TAMINIAUX, MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, CONCERNANT «L'ORGANISATION DE LA «ZINNEKE PARADE» A BRUXELLES»

M. le Président. — La parole est à Mme Corbisier pour poser sa question.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC). — Monsieur le Président, j'aurais tout aussi bien pu poser ma question sous la forme d'une question d'actualité. La « Zinneke Parade » a recueilli un franc succès aussi bien dans les milieux associatifs que de la part de monsieur tout le monde à Bruxelles: elle a impliqué quantité d'intervenants, à des degrés divers, et s'est déroulée dans un esprit de convivialité, de fête, de rencontre et de dialogue.

Je ne puis certes pas critiquer cette manifestation — tel n'est d'ailleurs pas mon but. L'abruyellation, caractéristique entretenue par tous, semble avoir sérieusement été mise à mal à cette occasion. En effet, dans le cadre de cette fête que l'on pourrait imaginer folklorique à long terme, chacun a pu montrer son attachement à sa ville et la promouvoir plutôt que la dénigrer.

Au-delà du succès remporté par cette manifestation, se posent quelques questions. En effet, certains journaux se sont fait l'écho — et il me paraît ici nécessaire de lever tout doute quant à un événement positif en soi — de la grogne

exprimée par le secteur des centres de jeunes et des centres culturels, réaction liée aux subventions qui ont été versées dans le cadre de la « Zinneke Parade » au lieu d'être consacrées à des actions récurrentes de fond.

Je viens d'évoquer l'importance de la « Zinneke Parade », mais je tiens également à dire combien je suis attachée au travail de fond que l'on a trop souvent tendance à mettre de côté, travail réalisé par les centres de jeunes ou par les centres culturels. Mes questions à ce sujet sont précises:

Quel est le coût de la « Zinneke Parade » ? A quel article budgétaire a-t-il été imputé ? N'a-t-on pas été amené à « grignoter » d'autres postes pour dégager les subsides nécessaires ? A quoi ceux-ci ont-ils réellement été destinés puisque, comme cela a été dit à la radio, les membres du cortège étaient tous bénévoles et avaient participé spontanément à la manifestation ?

D'autre part nous souhaitons que cette action soit reconduite. Il a d'ailleurs été question d'organiser la même parade dans deux ans. Pouvez-vous confirmer cette information, monsieur le ministre ?

M. le Président. — La parole est à M. Demotte, ministre.

M. Rudy Demotte, ministre du Budget, de la Culture et des Sports. — Monsieur le Président, je remercie Mme Corbisier de sa question. En effet, elle met en exergue un élément essentiel, à savoir que ce type d'initiative rend confiance et il est tellement important que la culture, au sens large du terme, c'est-à-dire également au travers des manifestations populaires, contribue à rendre confiance.

Trois cent mille spectateurs, trois mille cinq cents participants, artistes, jeunes — des quartiers de Bruxelles et même de Wallonie —, voilà une action qui donne un sens à Bruxelles 2000 dont il a encore été question récemment, en termes un peu plus nuancés, à cette tribune.

Je me réjouis d'autant plus de cette réussite qu'elle s'inscrit dans un cadre qui a été globalement conçu par la Communauté française. Deux ans de travaux ont été nécessaires pour créer ce concept et fédérer des dizaines d'associations volontaires et par-delà, de nombreux bénévoles. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rendre hommage à l'efficace travail d'un homme tel que Mirko Popovitch qui a été une cheville ouvrière tout à fait essentielle.

D'après les informations dont je dispose, le coût global de la parade est d'environ trente-cinq millions de francs. Le budget a été pris en charge par Bruxelles 2000 et il n'y a en effet aucun subventionnement direct de la Communauté Wallonie-Bruxelles. En fait, tout est basé sur l'allocation générale des 170 millions octroyés par la Communauté dans le cadre de l'opération Bruxelles 2000 qui finance à son tour, quasiment en « sous-traitance », un certain nombre d'activités. En ce qui me concerne, je trouve que cette formule offre plus de souplesse.

Des moyens complémentaires ont effectivement été octroyés via des subventions Quartier libre en centres de jeunes et via des subventions extraordinaires en centres culturels. L'octroi de ces subventions s'est fait sur la base des demandes émises par les opérateurs concernés, c'est-à-dire de jeunesse ou des centres culturels. Toutefois, dans tous les cas de figure, les subventions à la « Zinneke Parade » n'ont pas dépassé 10 % du montant initialement prévu pour Quartier libre et pour les activités extraordinaires des centres culturels. On ne peut donc pas parler de dérégularisation générale du système des subventionnements octroyés à ces secteurs et cela ne met pas non plus en cause la viabilité structurelle de ce secteur. Les participants étaient

effectivement majoritairement bénévoles et le budget a servi à rémunérer la conception de la parade, l'encadrement artistique des bénévoles et l'achat de matériel pour la création des costumes et des chars.

Vous me demandez également si nous reverrons la « Zinneke Parade » dans les rues de Bruxelles à l'avenir. Les organisateurs nous ont en effet interpellés en ce sens et je réserve actuellement ma réponse. Il est encore un peu tôt pour fournir une réponse définitive en la matière, non pas parce que l'intérêt ne serait pas évident — j'entrerais en contradiction avec ce que j'ai dit en début de discours — mais, tout simplement, parce que je pense, comme vous, que nous devons avoir une réflexion générale sur les moyens de la Communauté Wallonie-Bruxelles avant de décider s'il est opportun ou non de poursuivre ce type d'initiative. Cela mériterait un débat.

Je procéderai donc à des choix dans le cadre des budgets 2001 et 2002 et si la « Zinneke Parade » devait revoir le jour en 2002, je veillerais tout particulièrement à ce qu'elle accueille davantage d'initiatives, mais c'est une réflexion que nous devons avoir entre nous.

M. le Président. — La parole est à Mme Corbisier.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC). — Je poserais tout à l'heure une question sur le décret sur les arts de la scène; cela pourrait peut-être avoir une incidence sur la réflexion qu'a introduite le ministre Demotte sur la question.

M. le Président. — La parole est à M. Taminaux, ministre.

M. Willy Taminaux, ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de Promotion sociale. — Monsieur le Président, chers collègues, je tiens, avant tout, à remercier Mme Corbisier pour ses propos positifs au sujet de l'importante manifestation qu'a été la « Zinneke Parade ».

Sa question me permettra de faire le point quant à l'affirmation, relayée par une certaine presse, laissant entendre que le secteur des centres de jeunes grognerait parce que des crédits seraient consacrés à subventionner des actions telles que la « Zinneke Parade » plutôt qu'au soutien d'actions inscrites dans la durée. A cet égard, je puis vous rassurer: à ma connaissance, si l'un ou l'autre représentant de centre de jeunes s'est effectivement exprimé en ce sens, le secteur — pas plus que la Commission consultative des centres de jeunes qui le représente — ne partage pas cette opinion, loin s'en faut. Je pense qu'opposer une manifestation comme la « Zinneke Parade » aux actions qui durent me paraît témoigner d'une méconnaissance de la réalité. Par conséquent, la question de Mme Corbisier permet d'éclairer le problème. Dois-je souligner que les associations qui ont choisi de s'inscrire dans ce projet y ont travaillé, qui durant huit mois, qui durant dix mois, voire davantage? La parade du dimanche 28 mai n'était donc que la concrétisation publique d'une démarche préparée, entreprise, peaufinée de longue date.

Je me permettrai d'ajouter un mot quant aux moyens octroyés aux centres de jeunes en faveur de leurs actions récurrentes, ce que nous appelons couramment leurs subventions ordinaires, octroyées à charge de l'allocation de base 33.02 de la division organique 23. Ces moyens ont été sérieusement augmentés. Le budget initial de 1999 était de 139 millions. Il a été ajusté à 151 millions. En 2000, ces crédits ont atteint 221 millions. Le budget 2000 est donc, par rapport à celui de 1999, en croissance de 59 % si l'on se réfère à l'initial, ou de 46 %, si l'on se réfère à l'ajusté. Il

n'est pas sérieux d'affirmer que le ministre de la Jeunesse aurait fait ou ferait le choix de saupoudrer les crédits en fonction des projets qui l'agrèeraient. Il a, au contraire, choisi de porter l'effort budgétaire sur le fonctionnement, sur le récurrent.

J'ajouterai, pour être plus précis, que pour soutenir la « Zinneke Parade » :

— les crédits jeunesse ont été sollicités à concurrence de 2,3 millions en 1999 et de 2,4 millions en 2000 sur l'allocation de base 33.09 de la division organique 23. Cette allocation de base est destinée à soutenir la réalisation de productions culturelles développées par des associations de jeunesse reconnues;

— les crédits éducation permanente ont été sollicités à raison de 880 000 francs en 2000, à charge de l'allocation de base 33.27 de la division organique 23. Bien que s'agissant d'une manifestation se déroulant à Bruxelles et portant l'appellation de « Zinneke Parade », ces crédits ont bénéficié à des associations tant bruxelloises que wallonnes;

— les justificatifs de subventions n'ont forcément pas encore été fournis à mon administration par les associations bénéficiaires, puisqu'elles ont été amenées à engager des dépenses jusqu'au dimanche 28 mai. Ce sera chose faite prochainement.

Bien entendu, les membres des cortèges étaient bénévoles, comme l'a souligné le ministre Demotte. Les dépenses couvriront donc des achats et locations de matériel, des locations de locaux pour préparer, pour répéter, ainsi que les honoraires de professionnels qui s'y sont impliqués.

La « Zinneke Parade » n'était pas un de ces cortèges artificiels ou commerciaux comme on en connaît parfois. Elle résultait d'une démarche profonde, vécue, associative, j'oserais dire authentique parce que citoyenne.

Dans nos sociétés où le matérialisme domine le plus souvent, il me plaît de constater une telle implication citoyenne dans cette démarche culturelle, colorée et fraternelle.

Vous me permettrez de remercier, moi aussi, celles et ceux qui par milliers se sont exprimés à cette occasion. La concrétisation de leurs projets de longue haleine était leur première récompense. La présence de centaines de milliers de spectateurs au passage de la parade en était une autre. (*Applaudissements.*)

QUESTION ORALE DE MME CORBISIER-HAGON A M. HAZETTE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DES ARTS ET DES LETTRES, CONCERNANT LE «DECRET «ARTS DE LA SCENE» ET QUESTION ORALE DE M. FICHE-ROULLE A M. HAZETTE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DES ARTS ET DES LETTRES, RELATIVE A «LA MISE EN APPLICATION DES DISPOSITIFS PREVUS PAR LE DECRET-CADRE RELATIF A LA RECONNAISSANCE ET AU SUBVENTIONNEMENT DES SECTEURS PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCENE»

M. le Président. — Chers collègues, je vous propose de joindre ces questions qui portent sur le même sujet.

La parole est à Mme Corbisier pour poser sa question.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC). — Monsieur le Président, monsieur le ministre, en date du

16 septembre 1999, le décret « arts de la scène » est normalement d'application, conformément à son article 53.

Il prévoit notamment la mise en place de conseils et de commissions spécialisées dans les différents secteurs concernés par le décret, secteurs qui sont beaucoup plus larges qu'auparavant.

Il semble que certaines difficultés sont apparues, que le décret « arts de la scène » se trouve encore sur un petit nuage et que les commissions prévues ne sont toujours pas mises en place. Si tel était le cas, vous auriez demandé aux anciennes instances d'avis de continuer à fonctionner.

Deux questions viennent à l'esprit. A partir du moment où un décret « arts de la scène » installe d'autres instances élargies, quelle valeur auront sur le terrain les avis donnés par les anciennes instances qui continuent à fonctionner? Ensuite, tous les secteurs n'étant pas couverts par l'ancienne commission — je viens de dire que ce décret ouvrirait beaucoup plus de commissions — comment va-t-on procéder à leur égard?

Dans un deuxième ordre d'idées, outre la problématique des commissions et des conseils, à l'analyse tant de la mise en application que de l'administration, il semble que des aménagements seraient à faire car, face à la réalité de terrain, il semblerait impossible de concrétiser certains articles.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, préciser les difficultés rencontrées à cet égard et, surtout, les solutions envisagées? C'est tout un secteur qui reste dans l'attente. Je vous ai déjà posé une question d'actualité au sujet du secteur de la musique mais ce sont plusieurs secteurs qui attendent un subventionnement pour l'instant. Dans quels délais pourrait-on espérer une solution? Si la nécessité de solutions législatives se fait sentir sur le terrain, ne serait-il pas utile que les différents partis se mettent d'accord pour apporter très vite une modification au décret?

Enfin, qu'en est-il des membres des anciennes commissions, dont les mandats sont arrivés à terme? Quelles mesures avez-vous prises pour informer les secteurs de la situation actuelle, des problèmes auxquels ils seront confrontés et des délais dans lesquels ils pourront sortir du tunnel, qui leur est coutumier certes, mais qui est encore plus noir en l'occurrence?

M. le Président. — La parole est à M. Ficherouille pour poser sa question.

M. Paul Ficherouille (PS). — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, c'est avec un plaisir non dissimulé que, voici un peu plus d'un an, nous avons salué l'adoption du décret-cadre, relatif à la reconnaissance et au subventionnement des secteurs professionnels des arts de la scène.

Ce décret publié au *Moniteur belge* en septembre 1999 a, en effet, concrétisé la volonté d'offrir un cadre cohérent au subventionnement public des organismes actifs dans le secteur du spectacle vivant.

Ces dispositions sont nécessaires en vue de garantir un accès égalitaire aux subventions et de mener une politique dynamique, tournée entièrement vers la création et la diffusion d'œuvres artistiques de qualité et le soutien aux premières productions dramatiques musicales chorégraphiques.

La reconnaissance d'organismes chargés de missions de service public constitue également un outil fondamental dans la poursuite des objectifs de la Communauté française en matière culturelle: ouverture, diffusion, rayonnement et interaction entre divers secteurs.

Or, l'épine dorsale de cette procédure harmonisée repose sur l'installation des instances d'avis (Conseil et commissions), du Conseil supérieur des arts de la scène et de l'Observatoire des arts de la scène.

Nous notions avec grand intérêt que le Gouvernement, dans sa déclaration de politique communautaire, affirmait que, dès son installation, il prendrait les arrêtés d'application du récent décret sur la reconnaissance et le subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène.

J'ai donc choisi la séance de ce jour, proche du 30 mai, car il s'agit de la date à laquelle le Conseil supérieur des arts de la scène devrait, dans les années à venir, transmettre au Gouvernement ainsi qu'au Parlement de la Communauté française son rapport annuel, la synthèse des rapports déposés par les différentes instances d'avis et d'éventuelles propositions relatives aux exercices futurs.

Ce moment me semble opportun pour vous interroger, monsieur le ministre, quant à la mise en application effective de ces divers dispositifs. Ainsi, la désignation des membres des nouvelles instances, prévue par le décret, désignation que vous avez préparée, est-elle actuellement reportée? En outre, est-il exact que, de manière provisoire, vous avez souhaité que certaines des anciennes instances soient reconduites?

S'il est vrai que des dispositions transitoires doivent être mises rapidement sur pied, étant donné l'échéance dictée par le terme de certains contrats-programmes et l'introduction de nouveaux projets, il me semble primordial de veiller à ce que ces commissions réunissent toutes les conditions afin de délibérer valablement, en particulier la validité des mandats et la composition conforme aux dispositions du pacte culturel.

Par ailleurs, qu'en est-il des secteurs, pour lesquels il n'y avait aucune instance en place, par exemple les arts du cirque et arts forains?

Enfin, ces commissions fonctionneront-elles sur la base de leur régime propre ou sur la base du régime instauré par le décret du 5 mai 1999?

Je suis conscient du fait que ces questions sont vastes et demandent un traitement approfondi, mais il me paraît utile de connaître vos perspectives et les dispositions à venir en la matière en vue de rendre le décret opérant dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie de nous informer à ce sujet, afin que nous puissions rassurer les différents organismes, dont la survie et l'épanouissement dépendent du bon fonctionnement, notamment du mécanisme des contrats-programmes.

M. le Président. — La parole est à M. Hazette, ministre.

M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, il est des dossiers qui sont, pour celui qui les porte, comme un caillou dans le soulier. Ce dossier-ci en a toutes les caractéristiques. En effet, ainsi que l'ont rappelé Mme Corbisier et M. Ficherouille, c'est au printemps de l'année dernière que le décret « arts de la scène » a été voté par le Parlement. Le 7 juin 1999, mon prédécesseur mettait en place les commissions et conseils prévus par ce décret.

Nous votions le 13 juin et notre assemblée parlementaire s'en trouva modifiée. On ne peut pas prétendre que la représentation du Parlement telle qu'elle apparaissait avant cette date est restée la même. Voilà ma première remarque.

Par ailleurs, vous avez tous deux dit dans votre question que le décret a été publié le 14 septembre au *Moniteur*

belge. L'administration m'a immédiatement fait observer que les commissions et conseils créés par l'arrêté du 7 juin ne pouvaient pas trouver une base réglementaire suffisante du fait que la publication ne datait que du 14 septembre.

De plus, dans cette matière, des contentieux peuvent survenir, du fait, par exemple, qu'une demande n'aurait pas été acceptée par la commission ou le conseil. J'ai donc été forcé de m'en remettre aux observations de l'administration et de reprendre la procédure.

Dès la mi-octobre, j'ai adressé aux formations politiques représentées dans notre assemblée une lettre leur demandant de me faire connaître leurs représentants. Cette lettre du 14 octobre 1999 a trouvé réponse à des dates différentes: le 23 décembre 1999 pour Ecolo, le 2 février 2000 pour le PS, le 17 février 2000 pour le PRL et le 31 mars 2000 pour le PSC. Cette liste n'a donc pu être soumise au Gouvernement que dans le courant du mois d'avril.

A partir de ce moment-là, nous avons examiné les propositions faites par les groupes politiques. C'est là que le régime des incompatibilités fixées par le décret nous apparaît impraticable. Pourquoi? Parce que ces incompatibilités éloignent des commissions et des conseils les gens qui, parce qu'ils sont impliqués dans des théâtres, des festivals ou de grandes organisations artistiques, sont aussi ceux qui connaissent le mieux les secteurs dont ils ont à traiter.

Dès lors, vu la difficulté de former des commissions et des conseils qui soient véritablement représentatifs des secteurs, nous avons, par une décision commune et immédiate au sein du Gouvernement, préféré revoir les dispositions du décret qui fixe ce régime des incompatibilités, pour l'assouplir et permettre aux gens qui connaissent bien le secteur, de s'exprimer dans les commissions et conseils.

A partir de là, la réflexion a progressé d'un cran, mais la complexité dans l'organisation des commissions, des conseils et de l'observatoire nous a conduits à nous interroger.

Nous en sommes là pour le moment. Nous consultons les formations de la majorité pour voir si nous allons laisser la double organisation des commissions et des conseils perdurer dans le décret qu'il faudra amender.

Vous avez, l'une et l'autre, exprimé une inquiétude concernant la continuité des avis remis par les représentants du secteur au ministre. Dès réception des observations de l'administration, rédigées en date du 29 septembre, il a été prévu que les anciennes commissions continueraient à fonctionner et assureraient la continuité du service public dans l'avis à donner au ministre. Cette information reste d'application. Les commissions fonctionnent toujours.

Quant au secteur que vous avez évoqué et qui n'était pas présent dans l'organisation antérieure — ce sont surtout les arts de la rue qui sont visés ici — l'administration m'aide à exécuter la politique en la matière.

Voilà où nous en sommes: nous attendons de pouvoir donner une forme définitive aux amendements que je viens d'évoquer. Je pense toutefois que nous ne pourrions pas être prêts avant les vacances parlementaires. Nous devons donc reporter à l'automne la mise en place des commissions et conseils, lorsque les amendements déjà évoqués auront été adoptés par le Parlement.

M. le Président. — La parole est à Mme Corbisier pour une réplique.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC). — Monsieur le Président, je remercie le ministre des précisions

qu'il a apportées. Je réitère l'offre que j'ai faite à propos des amendements qui pourraient émaner du Parlement afin que nous puissions accélérer les choses, même si c'est en concertation avec les uns et les autres.

Je souhaite faire une deuxième réflexion. Même si le ministre nous a rassurés en disant que nous aurions un changement ou du moins des adaptations pour le mois d'octobre ou dans le courant de l'automne, j'espère que les institutions, les organismes sur le terrain ne devront pas attendre aussi longtemps pour recevoir toutes les subventions qui leur sont dues car c'est évidemment là le problème le plus grave.

M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres. — Il y a continuité.

QUESTION ORALE DE M. HARDY A M. HAZETTE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DES ARTS ET DES LETTRES, CONCERNANT LES « MODALITES D'EVALUATION DU PREMIER DEGRE EN LIEN AVEC L'ANNEE DE REMEDIATION »

M. le Président. — La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Pierre Hardy (Ecolo). — Monsieur le Président, monsieur le ministre, le Gouvernement a pris la décision d'évaluer la situation du premier degré de l'enseignement secondaire en lien avec l'année de remédiation.

La déclaration de politique communautaire y fait référence: « Dans l'enseignement fondamental et dans le premier degré de l'enseignement secondaire, l'organisation des apprentissages par cycle sera poursuivie. Le Gouvernement évaluera l'ensemble des procédures de remédiation du premier cycle du secondaire et y apportera les corrections nécessaires. »

A la suite des débats et des décisions relatifs à cette question, une évaluation est donc prévue. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous éclairer sur les différentes modalités de celle-ci?

a) Quels sont les critères quantitatifs et qualitatifs utilisés pour analyser la situation?

b) Quel est le type d'échantillon représentatif utilisé?

c) Des références à des études existantes en recherche de l'éducation seront-elles intégrées? Des rencontres avec les chercheurs sont-elles prévues?

d) Quelle est la temporalité liée à cette évaluation, ainsi que la date de sa finalisation?

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur l'importance de l'enjeu culturel lié à cette étude dont la construction mérite d'être suivie avec le plus haut intérêt.

M. le Président. — La parole est à M. Hazette, ministre.

M. Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres. — Monsieur le Président, chers collègues, la question de M. Pierre Hardy me permet de faire le point sur un problème que nous avons déjà largement évoqué et de vous exposer la méthodologie qui a été retenue pour évaluer l'ensemble des procédures de remédiation du premier cycle du secondaire et les corrections à y apporter.

Pour procéder à cette évaluation, je tiens à bénéficier à la fois de données quantitatives, portant sur le cursus des élèves au sein de ce 1^{er} degré du secondaire et de données qualitatives portant sur les procédures pédagogiques mises en place, sur l'aspect organisationnel de celles-ci, sur leur impact qualitatif et enfin sur l'évolution des représentations inhérentes à ces modifications pédagogiques.

Le recueil de ces deux types de données se fera en deux temps. Actuellement, nous sommes occupés à récolter les données portant sur le cursus des élèves. Comme les directions des établissements secondaires sont les seules à pouvoir nous fournir de tels renseignements, je me suis directement adressé à elles par voie de questionnaire. Les données que nous aurions pu obtenir grâce à la fameuse « carte-élève » ne sont pas suffisamment fines pour analyser chacun des parcours des élèves au sein du premier degré.

En annexe de ce questionnaire, adressé à chacun des chefs d'établissement, s'ajoute un document de consultation qui vise toutes les équipes éducatives du premier degré. Ces équipes sont invitées à se positionner en fonction de l'expérience menée dans le premier degré dans le cadre de la pédagogie de la réussite.

Dans un deuxième temps, c'est-à-dire dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année académique 2000-2001, un groupe de chercheurs interuniversitaire procédera à la récolte et à l'analyse des données qualitatives évoquées précédemment. Ces données seront recueillies, d'une part, à partir d'entretiens semi-directifs avec un échantillon représentatif de tous les acteurs scolaires et, d'autre part, à partir de l'étude des éléments portant sur le soutien pédagogique spécifique du 1^{er} degré.

En ce qui concerne les acteurs scolaires, il est évident que seront pris en compte les avis des directions, des enseignants et éducateurs, des élèves, des membres des CPMS, des représentants des pouvoirs organisateurs, des syndicats et des formateurs-accompagnateurs de la réforme. Nous ne laisserons aucun acteur sur le côté.

Afin d'avoir des données permettant d'analyser l'évolution des représentations et des pratiques pédagogiques, les chercheurs que nous avons consultés proposent de s'appuyer sur les modalités des enquêtes réalisées entre 1993 et 1995, notamment par la Commission centrale de pilotage de l'enseignement secondaire.

Je réponds là directement à votre question, monsieur Hardy.

En ce qui concerne les projets d'établissement et leur évaluation, les chercheurs s'appuieront sur tous les documents rentrés à la Commission centrale de pilotage du secondaire. Quatre personnes sont déjà chargées d'analyser ces documents. Nous demanderons aux chercheurs d'orienter cette analyse en fonction de nos objectifs.

Enfin, M. Hardy me demande l'époque à laquelle nous pourrions disposer des résultats et analyses de ces données, nous permettant ainsi d'évaluer la réforme du 1^{er} degré et d'envisager les corrections nécessaires.

Nous ne pourrions pas être opérationnels pour la rentrée de septembre et dès lors, c'est la rentrée 2001 qui est notre objectif et le 1^{er} trimestre de l'année scolaire prochaine sera donc consacré à l'examen des documents; les décisions de corrections nécessaires seront prises au deuxième trimestre et nous profiterons du troisième trimestre pour en préparer l'application avec les équipes éducatives et les former aux modifications de la structure existante.

L'objectif final est donc la rentrée scolaire de l'an prochain et nous aurons pour orienter notre réflexion et

conduire nos réformes, des éléments particulièrement fiables. C'est en tout cas, notre souhait et l'objectif que nous poursuivons.

QUESTION ORALE DE M. CLAUDE ANCION A MME DUPUIS, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR LE « NOMBRE D'ETUDIANTS EN MEDECINE VETERINAIRE »

M. le Président. — La parole est à M. Ancion pour poser sa question.

M. Claude Ancion (PRL-FDF-MCC). — Monsieur le Président, madame la ministre, chers collègues, en Communauté française, quatre universités proposent les candidatures en médecine vétérinaire: l'UCL, les Facultés Notre-Dame de Namur, l'ULB et l'Université de Liège. Une seule université offre le cycle complet, à savoir l'Université de Liège.

Les vétérinaires diplômés travaillent dans des secteurs aussi variés que la pratique médicale des animaux de compagnie ou de rente, le travail en laboratoire et en industrie, les ministères, les universités, la recherche, l'inspection des viandes et des denrées alimentaires.

La Communauté française compte 2 200 médecins vétérinaires. Chaque année, 200 à 250 accèdent au titre de docteur en médecine vétérinaire.

Il y a donc de plus en plus de vétérinaires sur le marché, mais le nombre d'animaux de compagnie n'augmente pas et le nombre d'animaux de rente diminue graduellement.

La pléthore se fait sentir principalement au niveau des vétérinaires spécialisés dans les animaux de compagnie.

Un nombre croissant d'étudiants entament des formations de spécialisation dans divers domaines. D'autres choisissent de s'expatrier: environ 830 vétérinaires travaillent en France, 100 en Grande-Bretagne, 100 aux Pays-Bas et quelques-uns en Allemagne.

Voilà la situation à l'heure actuelle.

La formation donnée à nos étudiants est très réputée jusqu'à présent, mais, à l'avenir, vu la pléthore, sa qualité sera compromise.

Depuis plusieurs années, cette pléthore était perceptible. Cependant, depuis peu, l'arrivée d'un grand nombre d'étudiants français dans nos universités est catastrophique pour l'avenir des doctorats à l'ULg.

Il faut savoir qu'en France, depuis des dizaines d'années, il existe un concours d'entrée pour les trois écoles vétérinaires du pays. Cette pratique permet de limiter le nombre d'étudiants.

Anciennement, quelques étudiants français, ayant échoué au concours, se présentaient chez nous. Par après, un accord officieux liait nos universités afin de limiter le nombre d'étudiants français en candidature, et ce, jusqu'à l'année académique 1997-1998.

N'étaient acceptés, sur dossier, que quelques étudiants et uniquement s'ils n'avaient pas préalablement déjà présenté et raté l'examen d'entrée en France.

Puisque cette façon de procéder était contraire aux règlements européens, l'ULB a décidé d'accepter sans condition tous les étudiants français. L'ULg a suivi, puis les autres facultés. Un impact énorme sur le nombre d'étudiants inscrits en candidatures vient de se révéler.

Les raisons qui poussent certains étudiants français à s'inscrire en Belgique sont diverses : la proximité géographique, le moindre coût de ces études, la qualité des études, le *numerus clausus* appliqué en France, etc.

A l'heure actuelle, certaines facultés francophones feraient même de la publicité au-delà de la frontière pour attirer ces étudiants chez nous. Si cette pratique se confirme, ce n'est pas très logique, madame la ministre!

Cette pléthore d'étudiants aura pour conséquence, à l'ULg, de supprimer les cliniques pour le premier doctorat et de saturer les infrastructures pour les autres doctorats.

La bonne qualité de notre enseignement et de notre formation est en péril. Les professeurs cliniciens lancent un cri d'alarme et se demandent comment ils vont arriver encore à former des docteurs vétérinaires dignes de ce nom.

Face à cette double problématique, il devient urgent de trouver des solutions!

Avant de vous céder la parole, madame la ministre, je voudrais citer quelques chiffres qui m'ont été signalés; un étudiant en médecine vétérinaire coûterait à la société 400 000 francs par an pour les trois candidatures et 600 000 francs par an pour les trois doctorats, soit un coût total de 3 000 000 de francs pour former un vétérinaire.

Si nous donnons l'occasion à 500 étudiants français d'obtenir le diplôme en médecine vétérinaire en Belgique, le coût sera de $3\,000\,000 \times 500 = 1,5$ milliard de francs. Je crois qu'il y a matière à réflexion!

Je remercie, dès à présent, Mme la ministre de sa réponse.

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis, ministre.

Mme Françoise Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, chers collègues, M. Ancion vient de soulever deux questions, celle de la pléthore d'étudiants vétérinaires et celle du manque d'encadrement durant la formation, avec les conséquences qui peuvent en découler.

J'ai connaissance de cette situation depuis mon entrée en fonction. J'ai rencontré à plusieurs reprises des étudiants qui, à juste titre, sont inquiets. J'ai aussi vu le recteur de l'Université de Liège à ce sujet, ainsi que le doyen de la faculté. Je voudrais nuancer les choses.

Tout d'abord, je ne suis pas convaincue de la pléthore. Ces dix dernières années, la Communauté française a diplômé entre 90 et 125 étudiants par an, dont une quinzaine de Français. La situation évolue pour l'instant.

On a en effet noté un accroissement important cette année puisque les Français sont passés d'une vingtaine à 150. Vous avez raison de dire que cet afflux peut s'expliquer par le système instauré dans les écoles françaises de vétérinaires. Mais, comme vous l'avez dit vous-même, nous devons nous y résoudre. Dans le cadre de la directive européenne relative à la libre circulation des personnes, il n'existe aucune formule qui nous permette de refuser des candidats français munis des diplômes requis. Par ailleurs, comme vous le savez, je ne suis pas partisan d'instaurer un *numerus clausus*, ce qui ne réglerait aucun des problèmes posés. Nous sommes donc obligés de prendre en compte cette dimension dans l'organisation de la formation.

Je veux à présent attirer votre attention sur le fait que les universités sont financées — dans le cadre d'une enveloppe globale, il est vrai — chacune en fonction du nombre

d'étudiants inscrits dans leurs facultés. Elles disposent aussi légalement de l'autonomie nécessaire pour dégager les moyens permettant d'encadrer correctement les étudiants.

J'en veux pour preuve les dispositions prises par l'Université de Liège depuis janvier 2000, soit la création immédiate de trois charges de cours, le remplacement des assistants par du cadre définitif, 800 heures d'étudiants moniteurs et 15 millions de budget supplémentaire octroyé à la Faculté de médecine vétérinaire. Je m'en remets donc à l'université qui doit répondre à la demande des étudiants en mettant à leur disposition un environnement adapté. Les étudiants supplémentaires entrent en ligne de compte pour le financement de la faculté. Sur la base des chiffres 1998-1999, la Faculté de médecine vétérinaire représente en nombre pondéré d'étudiants subsidiés environ 15 % du total de l'Université de Liège.

Pour en revenir rapidement au terme « pléthore » dans la profession, je pense que ce terme est éminemment subjectif. Je voudrais appuyer mes propos par trois éléments: Tout d'abord, il apparaît qu'à la suite de l'instauration par le gouvernement français d'un *numerus clausus* dans ses propres facultés, il y a une pénurie de vétérinaires dans certaines spécialisations en France, et même en Belgique. Bon nombre de médecins formés en Belgique, dont la quasi-totalité des Français, trouvent du travail en France et n'interviennent pas dans la « pléthore » belge.

Ensuite, et c'est un sujet de réflexion, la médicalisation des soins pour les animaux de compagnie s'accroît, augmentant le besoin en médecins vétérinaires. On peut déplorer cette évolution, mais elle est réelle.

Enfin, chaque fois qu'il est question de pléthore, j'ai la curiosité d'examiner les statistiques du chômage et j'ai pu constater que le nombre de vétérinaires chômeurs était extrêmement réduit. En regroupant toutes les catégories de demandeurs d'emploi complets indemnisés, en attente, libres, inoccupés, etc., on ne trouve sur toutes les listes de chômage susceptibles de comprendre des diplômés francophones que 65 chômeurs sur 2 200 vétérinaires en fonction.

Par ailleurs, je vous suis entièrement sur les mesures de publicité racoleuses qui me mettent toujours mal à l'aise, quelle que soit la haute école ou l'université dont elles émanent, et je suis certaine qu'elles sont particulièrement problématiques dans ce cas-ci. Soyez assuré que je prendrai les mesures qui s'imposent en la matière.

M. le Président. — La parole est à M. Ancion pour une réplique.

M. Claude Ancion (PRL-FDF-MCC). — Monsieur le Président, je remercie Mme la ministre de sa réponse. Permettez-moi quand même de signaler que la pléthore existe bel et bien, surtout en ce qui concerne les animaux de compagnie. Il est un fait que de moins en moins de confrères vétérinaires se lancent dans le secteur des animaux de rente, en raison des difficultés liées à ce travail ingrat et du manque de rentabilité. On sera effectivement confronté à une pénurie dans ce domaine mais une véritable pléthore — et nous sommes deux ici pour le confirmer dans cette assemblée — existe bel et bien au niveau des petits animaux. Il faut savoir qu'un vétérinaire qui ne reçoit que deux ou trois clients par jour ne peut émarginer au chômage. A mon regret, je dois donc vous dire, madame la ministre, que les statistiques que vous avez avancées ne sont ni fiables, ni valables en ce qui concerne ce genre d'activité.

Pour le reste, je sais que l'université a fait un maximum d'efforts et je crois et j'espère qu'elle les poursuivra. Vous devez savoir que les professeurs chargés de donner les cours cliniques sont véritablement inquiets pour l'avenir. Il est

